RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Dossier de candidature PAPI de la CACL

Programme d'actions de prévention des inondations 2027–2032



30
actions

12,8 M€
d'investissements prévisionnels

6
communes concernées



Bonjour ! Je suis Pripri. Je vous accompagne tout au long de ce résumé.

Octobre 2026



Avant de commencer, quelques mots à connaître…

Pour comprendre les mots clés

PAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations : un cadre national, labellisé par l'État, qui organise sur plusieurs années les actions d'un territoire pour réduire les conséquences des inondations.

Crique

Petit cours d'eau guyanais, souvent bordé de zones humides.

Pripri

Zone humide côtière qui se remplit lors des pluies et stocke temporairement l'eau.

Période de retour

Durée moyenne qui sépare deux événements de même ampleur. Une pluie « de retour 100 ans » a en moyenne une chance sur cent de se produire chaque année ; elle peut toutefois survenir deux années de suite.

Analyse coûts-bénéfices

Comparaison entre le coût d'un aménagement et le montant des dégâts qu'il permet d'éviter chaque année. Elle est favorable lorsque les bénéfices finissent par dépasser les coûts.

Dommages évités

Montant moyen des dégâts (logements, entreprises, bâtiments publics) qu'un aménagement permet d'éviter chaque année.

NGG

Nivellement général de la Guyane : le niveau de référence des altitudes en Guyane. Par exemple, « 2,4 m NGG » désigne un niveau situé 2,4 m au-dessus de ce zéro de référence.

FPRNM

Fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit « fonds Barnier » : un fonds de l'État qui cofinance des actions de prévention des risques naturels, dont les inondations.

Au fil de ce résumé

1 · Un territoire au bord de l'eau
2 · Ce que le risque représente
3 · Le PAPI d'intention
4 · Des investissements utiles
5 · Le programme 2027–2032
6 · Trois opérations structurantes
7 · Calendrier et environnement
8 · Qui finance, qui pilote ?
9 · Chiffres clés

1

LE TERRITOIRE

Un territoire construit au bord de l'eau

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) rassemble six communes de Guyane : Cayenne, Matoury, Rémire-Montjoly, Macouria, Montsinéry-Tonnégrande et Roura. Plus de 150 000 habitants y vivent, en grande majorité sur l'île de Cayenne, où se concentrent aussi les emplois, les commerces et les équipements dont dépend toute l'agglomération.

La CACL y exerce la compétence GEMAPI, c'est-à-dire la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations : c'est à ce titre qu'elle porte ce dossier.

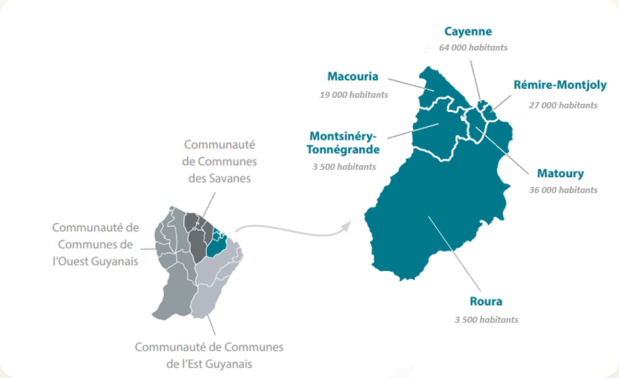


Figure 1 · *Localisation du territoire de la CACL*

D'où vient l'eau quand ça déborde ?



La pluie
ruisselle sur les toits et les chaussées

Les criques
s'emplissent jusqu'à déborder

La marée
empêche l'eau de s'évacuer vers la mer

Les pripris
éponges naturelles qui stockent l'eau

Ici, l'eau n'arrive pas d'un seul côté. Lors des fortes pluies, elle ruisselle sur les toits et les chaussées, s'accumule dans les criques (les petits cours d'eau guyanais) jusqu'à déborder, et se heurte à la marée montante qui l'empêche de s'évacuer vers la mer. Elle s'étale aussi dans les pripris, ces zones humides qui servent d'éponge naturelle. Quand ces phénomènes se conjuguent, l'eau peut envahir des quartiers entiers. Les acteurs du territoire rencontrés en 2024 ont d'ailleurs rappelé que les années 2020 à 2022 ont été exceptionnellement pluvieuses.

Les inondations endommagent régulièrement les logements, perturbent les entreprises et coupent des routes ou des réseaux. Pour y répondre durablement, la CACL s'est engagée dans un **PAPI d'intention, labellisé en 2021**, dont l'objectif était de mieux comprendre le risque avant de décider des actions à mener. Ce travail de 5 années a porté sur 7 axes, déclinés en 22 actions. À l'issue de ce PAPI d'intention, la CACL souhaite continuer la démarche initiée, à travers le PAPI travaux, plus opérationnel. Le présent dossier est l'aboutissement du PAPI d'intention : il présente le PAPI, **programme complet de prévention proposé pour les années 2027 à 2032**.

2

LE RISQUE

Ce que le risque représente concrètement



Et si une grosse crue arrivait, qui serait concerné ?

Le diagnostic mené pendant le PAPI d'intention a croisé les zones inondables avec tout ce qui fait fonctionner l'agglomération : les habitants, les logements, les écoles, les entreprises, les routes, les réseaux et les services de secours. Le résultat est parlant.

1 sur 4

habitant vit en zone inondable

≈ 35 000 personnes

Pour une crue de période de retour 100 ans, c'est-à-dire une crue qui a en moyenne une chance sur cent de se produire chaque année, près d'1 habitant sur 4 vit en zone inondable, soit environ 35 000 personnes. **Cayenne est la commune la plus exposée : 32 % de ses habitants sont concernés**, et plus de la moitié des personnes exposées sur l'ensemble du territoire y résident.

23 %
de la population
soit environ 35 000 habitants

36 %
des logements
13 200, dont 64 % de plain-pied

18 %
des routes
283 km de voirie sous l'eau

27 %
des écoles et crèches
accès ou bâtiments touchés

19 %
des lieux de crise
casernes, mairies, refuges

21 %
des postes électriques
postes de distribution

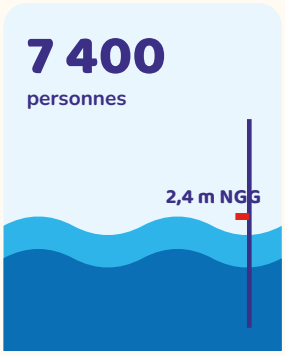
Figure 2 · *Part des enjeux du territoire de la CACL situés en zone inondable pour une crue de période de retour 100 ans*

Source : Diagnostic de vulnérabilité du territoire, BRLi, CACL, septembre 2025

Ces chiffres se lisent avec nuance : un bâtiment situé en zone inondable n'a pas forcément les pieds dans l'eau, mais son accès peut être coupé, et c'est souvent cela qui désorganise la vie quotidienne. Ils montrent surtout que les conséquences d'une inondation dépassent de loin les seuls dégâts matériels. Près d'un lieu de gestion de crise sur cinq (casernes de pompiers, mairies, refuges) pourrait voir son accès perturbé au moment où l'on en a le plus besoin, et près d'un quart de l'emprise de l'aéroport Félix Eboué se situe en zone inondable.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La marée suffit d'ailleurs, à elle seule, à poser problème. Pour une très forte marée (2,4 m NGG), environ **7 400 personnes, soit 5 % des habitants**, se trouveraient avec plus de 10 cm d'eau dans leur quartier, dont 3 sur 4 à Cayenne.



Où va l'eau, et à quelle hauteur ?

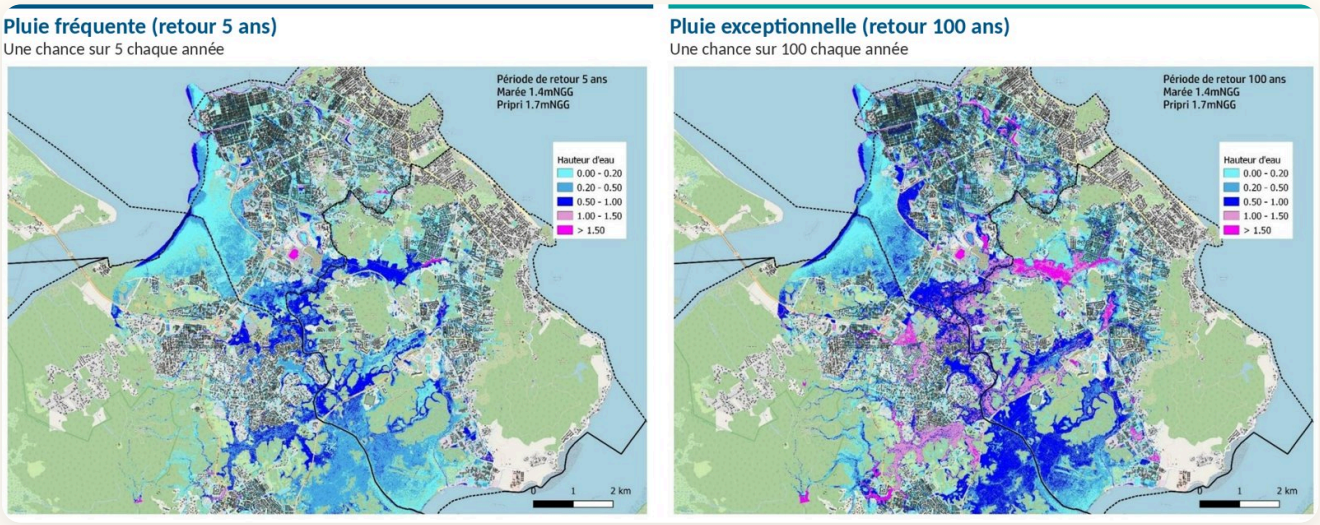


Figure 3 · *Hauteurs d'eau simulées sur l'île de Cayenne pour une pluie 5 ans et pour une pluie 100 ans*

Ces cartes, issues des modélisations hydrauliques, présentent ce que l'on peut attendre de chaque situation.

Pluie « 5 ans »

Avec une pluie qui revient en moyenne tous les cinq ans, l'eau occupe déjà les lits majeurs des criques et de vastes zones basses.

Pluie « 100 ans »

Avec une pluie centennale, les surfaces inondées s'étendent et les zones où l'eau dépasse 1,50 m (en rose foncé) deviennent beaucoup plus nombreuses.

Comprendre où va l'eau, à quelle hauteur et à quelle fréquence est le point de départ de toute la stratégie.

3

LE PAPI D'INTENTION

Cinq années d'études pour comprendre avant d'agir

Entre 2021 et 2026, la CACL a mené un programme d'études approfondi, que le PAPI d'intention a rendu possible. Chaque étape répond à des questions simples : que pensent les acteurs du territoire, comment l'eau se comporte-t-elle, qu'est-ce qui est exposé, et que peut-on faire de concret ?

Les grandes étapes de la démarche de la CACL pour prévenir le risque inondation



PAPI d'intention (2021–2026) : 22 actions prévues

réseaux de mesure · atlas des zones inondables · repères de crue · recherche · sensibilisation · alerte · urbanisme · vulnérabilité des habitations

dont l'étude hydraulique, de vulnérabilité et de stratégie (annexes 1 et 2)

- **12 actions terminées**
- 2 en cours ou partiellement réalisées
- 8 non réalisées, reprises dans le PAPI 2027–2032

Figure 4 · *Les grandes étapes de la démarche de la CACL pour prévenir le risque inondation*

Écouter

Fin janvier et début février 2024, une série d'entretiens a réuni les communes, l'agence d'urbanisme (AUDeG), les aménageurs, la Collectivité Territoriale de Guyane, des commerçants et les services de la CACL. Les échanges ont fait ressortir des attentes très concrètes : savoir à qui appartiennent les ouvrages hydrauliques et qui doit les entretenir, disposer de systèmes d'alerte et de plans de gestion de crise, et mieux informer la population.

Comprendre le fonctionnement de l'eau sur le territoire de la CACL

Des modèles hydrauliques (sorte de maquette 3D résolvant les équations de l'hydraulique) ont été construits pour reproduire la manière dont la pluie, les criques, les canaux et la marée interagissent : ceux des bassins de la Fouillée et de Montabo, puis ceux du canal Leblond–Eau Lisette et du canal Beauregard. Ils s'appuient sur les mesures de trente-trois postes pluviométriques de Météo-France. Pour s'assurer que les modèles représentent bien la réalité, ils ont été confrontés à une inondation réelle, celle du 8 mars 2022 : les hauteurs d'eau calculées **ne s'écartent des repères relevés sur le terrain que de 2 à 15 centimètres**.

Identifier ce qui est exposé

Les données nécessaires n'existaient pas toujours en Guyane. Il a fallu croiser de nombreuses sources locales pour établir une base de connaissance commune, que la CACL pourra réutiliser pour ses futurs projets. Elle prend la forme de cartes thématiques (activités économiques, transports en commun, établissements sensibles, infrastructures, espaces naturels protégés, continuités écologiques) et d'indicateurs de vulnérabilité calculés pour chaque commune.

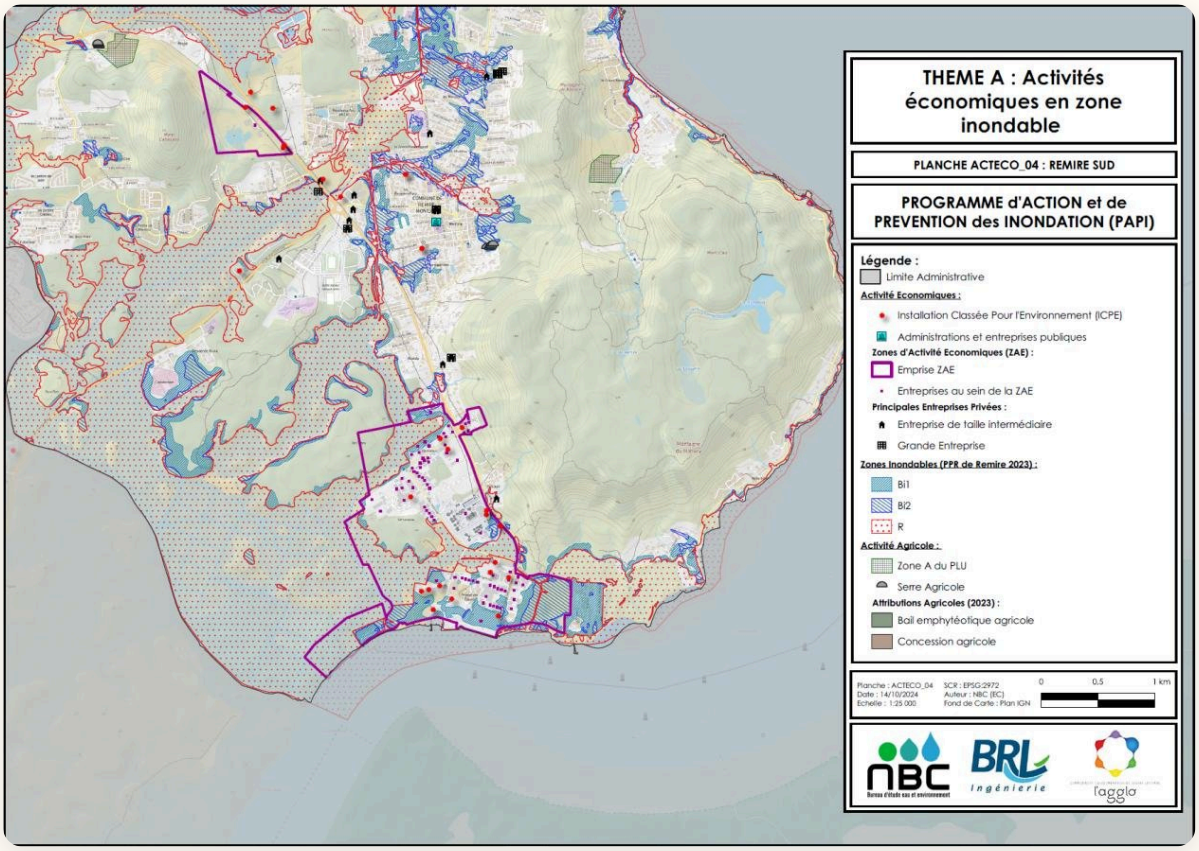
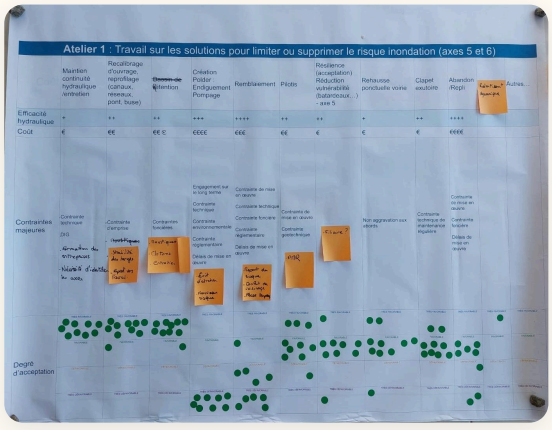


Figure 5 · *Exemple de carte des enjeux : les activités économiques en zone inondable à Rémire-Montjoly sud*

Construire avec les acteurs

Le 9 juillet 2024, une vingtaine de représentants des collectivités, des services de l'État, des aménageurs et des associations se sont réunis en atelier. Répartis en deux groupes, ils ont évalué chaque solution possible selon son coût, son efficacité et son acceptabilité. Les deux groupes sont arrivés aux mêmes conclusions : les bassins de rétention et le recalibrage des canaux, réseaux et ouvrages sont privilégiés, alors que les polders et le remblaiement des zones déjà urbanisées sont jugés défavorablement. Les participants ont aussi plébiscité la sensibilisation des élus, des scolaires et des habitants, l'amélioration de l'alerte, et la pose de repères visibles pour matérialiser le niveau que l'eau peut atteindre. **Ces choix ont directement nourri le programme d'actions.**



Atelier du 9 juillet 2024 : les participants placent les solutions selon leur coût et leur efficacité

Concevoir et comparer des solutions

Enfin, les études ont également permis de concevoir des aménagements sur cinq systèmes hydrauliques, de les simuler puis de les chiffrer, après de nouvelles visites de terrain et des vols de drone. Ce sont ces études qui fondent le choix des opérations présenté ci-après.

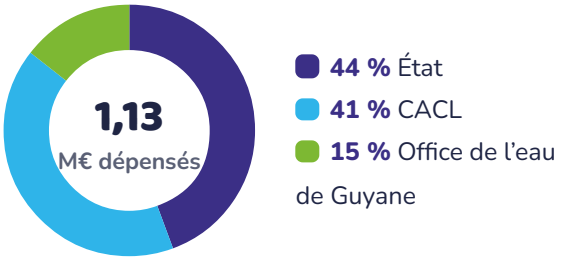


Alors, ce premier PAPI, ça a donné quoi ?

Ces études s'inscrivent dans un premier bilan, présenté au comité de pilotage (qui réunit l'État, les communes et les partenaires) le 10 juillet 2026. Les présentations de ce comité de pilotage sont téléchargeables sur le site de la CACL : www.cacl-guyane.fr/actualites/le-papi-travaux-de-la-cacl/.

Sur les 22 actions prévues pour 1,58 M€ au PAPI d'intention, douze sont terminées, deux sont en cours ou partiellement réalisées et huit n'ont pas été réalisées.





Environ 1,13 M€ ont été dépensés, financés à 44 % par l'État, à 41 % par la CACL et à 15 % par l'Office de l'eau de Guyane. Cette première phase a notamment permis d'installer des appareils qui mesurent en continu le niveau et le débit de l'eau dans les cours d'eau et les canaux, et de mettre en place un système qui envoie une alerte par message lorsque l'eau monte trop vite. Il a déjà servi à suivre l'épisode de fortes pluies du 29 mars 2026. Les actions qui n'ont pas été réalisées sont reprises dans le programme d'actions du PAPI présenté ci-après.

Pour aller plus loin · Les études hydrauliques, de vulnérabilité et de stratégie sont détaillées dans les annexes 1 et 2 du dossier.



On a bien compris l'eau. Place aux solutions !

Où faut-il agir en priorité ? Réponse page suivante.

4

LES SECTEURS PRIORITAIRES

Des investissements là où ils sont les plus utiles

Le diagnostic et le retour d'expérience des communes et de la CACL ont fait ressortir des secteurs où les débordements se répètent et où les enjeux exposés sont les plus nombreux. Ils sont localisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 · Secteurs prioritaires identifiés par le diagnostic

Cayenne	Rémire-Montjoly	Matoury
Cayenne Centre/Quartier Chinois	Cabassou/Eau Mignon	Quartier Balata
Eau Lisette/Leblond	Beauregard	Terca, aval de Maya
Montabo		Fouillée sur les secteurs Komou/Kombo
Collery		

Sur cette base, cinq systèmes hydrauliques ont été étudiés en détail : la crique Fouillée (avec ses secteurs de Balata, Saint-Christophe et Hôpital), Montabo, le canal Laussat, le système Leblond–Eau Lisette et Beauregard.

Pour chacun, plusieurs scénarios ont été simulés, puis examinés à travers deux évaluations :

L'**analyse multicritère** compare l'efficacité hydraulique, la faisabilité technique, les impacts sur l'environnement, l'acceptabilité et les coûts.

L'**analyse coûts-bénéfices** (l'un des critères de l'analyse multicritère ci-dessus) met en regard le coût de l'aménagement et le montant des dégâts qu'il permet d'éviter chaque année.

Le verdict est clair.

Retenues

Saint-Christophe · Hôpital · Beauregard

Trois opérations présentent un bilan favorable : Saint-Christophe, Hôpital et Beauregard. À elles trois, elles évitent en moyenne **910 000 € de dommages par an** pour un coût d'environ **6,5 M€**, études comprises, et l'analyse n'a mis en évidence aucune contrainte environnementale forte, même si la présence de zones humides à proximité justifiera des études complémentaires et des mesures adaptées.

Pas retenues… pour l'instant

Montabo · Balata · Leblond–Eau Lisette

À l'inverse, à Montabo, à Balata et sur le système Leblond–Eau Lisette, les solutions testées réduisent bien l'inondation localement mais coûtent beaucoup plus qu'elles ne rapportent : elles ne sont pas retenues dans ce programme. Elles ne sont pas abandonnées pour autant. Les études réalisées constituent un socle qui permettra de les réexaminer lors des prochains programmes, si les connaissances, les contraintes ou les financements évoluent.

5

LE PROGRAMME 2027–2032

Un programme PAPI 2027-2032 qui agit sur tous les leviers



Les aménagements ne suffisent pas à protéger un territoire : il faut aussi savoir ce qui se passe, prévenir à temps, préparer les habitants et réduire ce qui peut être endommagé. Le programme de 30 actions est donc organisé selon les sept axes du cahier des charges national des PAPI, auxquels s'ajoute un axe 0 consacré à l'animation de la démarche.

Figure 6 · Les huit axes du programme : nombre d'actions et coût prévisionnel

0 — Animation du PAPI
1 action · 0,3 M€

1 — Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
13 actions · 1,6 M€

2 — Surveillance, prévision des crues et des inondations
1 action · 0,09 M€

3 — Alerte et gestion de crise
4 actions · 0,08 M€

4 — Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
1 action · 0,005 M€

5 — Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
5 actions · 2,2 M€

6 — Gestion des écoulements
4 actions · 7,0 M€

7 — Gestion des ouvrages de protection hydrauliques
1 action · 1,5 M€

Connaître, anticiper, alerter (axes 1 à 4)

L'axe 1, avec 13 actions pour 1,6 M€, est le socle du programme : réseaux de mesure des débits et des niveaux d'eau, remise en service d'un marégraphe sur l'île de Cayenne, piézomètres, programme de recherche sur les zones humides et l'influence de la mer, mais aussi sensibilisation du grand public et des scolaires, et formation des élus. L'axe 2 poursuit le déploiement du système d'avertissement local aux inondations. L'axe 3 prépare les communes et la population à l'événement : système d'alerte, révision des plans communaux de sauvegarde et élaboration d'un plan intercommunal. L'axe 4 sensibilise les aménageurs pour que l'urbanisation de demain ne recrée pas le risque d'hier.

Réduire les dégâts et protéger (axes 5 à 7)

L'axe 5, doté de 2,2 M€, accompagne les habitants et les entreprises : diagnostics de vulnérabilité des logements et des entreprises, travaux de réduction de la vulnérabilité des logements, étude des réseaux d'assainissement et stratégie d'adaptation à la montée des eaux marines dans le centre-ville de Cayenne. L'axe 6 réunit les trois opérations d'aménagement décrites plus haut et la poursuite du projet expérimental ARTISAN, qui teste le génie végétal dans les canaux urbains. L'axe 7 concerne la gestion des ouvrages de protection existants.

Et pour moi, habitant ou commerçant, ça change quoi ?



Concrètement, pour les habitants et les entreprises, le programme prévoit environ 500 diagnostics pour évaluer la vulnérabilité des logements et 100 pour les entreprises, avec un appui pour monter les demandes de subvention ; des travaux de protection sur une centaine de logements, financés à 80 % par l'État, à 10 % par la CACL et à 10 % par le propriétaire ; des repères de crue (marques visibles qui matérialisent le niveau que l'eau peut atteindre) sur une dizaine de sites ; des campagnes de sensibilisation pour le grand public et les scolaires ; et un système d'alerte de la population.

≈ 500
diagnostics de logements

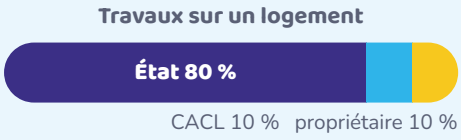
100
diagnostics d'entreprises

≈ 100
logements protégés par des travaux

≈ 10
sites avec repères de crue

Campagnes
grand public et scolaires

Alerte
système d'alerte de la population



Cette complémentarité est le fondement de la stratégie. **L'axe 6 pèse à lui seul plus de la moitié du budget, avec 7,0 M€ sur 12,8 M€**, mais ce sont les autres axes, souvent moins visibles, qui permettront de mieux informer, de mieux réagir et de moins subir.



les axes « moins visibles » font toute la différence

TABLEAU 2

Les 30 actions du programme, par axe



Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des actions du programme, regroupées par axe. Chacune fait l'objet d'une fiche-action détaillée dans le dossier (annexe 3).

Axe 0 · Animation du PAPI

0-01	Animation du PAPI

Axe 1 · Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

1-01	Développement et maintenance du réseau de mesures de débits
1-02	Développement et maintenance du réseau de mesures des niveaux d'eau
1-03	Installation et maintenance de 3 piézomètres avec télétransmission
1-04	Remise en service d'un marégraphe sur l'Île de Cayenne
1-05	Création et animation d'un comité technique concernant l'acquisition de données hydrologiques sur le territoire de la CACL
1-06	Programme de recherche pour améliorer la compréhension des inondations par débordement de zones humides en lien avec la mer et l'impact de la hausse du niveau de la mer
1-07	Étude pour la création de repères de crue
1-08	Formation des élus et services techniques des communes et de la CACL au risque inondation et gestion de crise
1-09	Sensibilisation du grand public aux risques inondations
1-10	Sensibilisation des scolaires aux risques inondations
1-11	Échanges d'expériences avec d'autres territoires impactés par des submersions marines
1-12	Étude du risque d'inondation du village Favard, analyse et préconisations concernant les aménagements résilients au risque d'inondation
1-13	Étude hydrologique des Salines

Axe 2 · Surveillance, prévision des crues et des inondations

2-01	Exploitation et poursuite du déploiement du système d'avertissement local aux inondations

Axe 3 · Alerte et gestion de crise

3-01	Déploiement du système d'alerte population
3-02	Mise à jour de la cartographie pour la gestion de crise dans les zones urbaines couvertes par un PPRi
3-03	Révision des PCS
3-04	Élaboration du PICS

Axe 4 · Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

4-01	Sensibilisation des aménageurs et services urbanisme des communes à la prise en compte des eaux pluviales et des risques inondation dans les projets d'aménagement

Axe 5 · Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

5-01	Diagnostic de vulnérabilité de bâtiments à usage d'habitation
5-02	Travaux de réduction de la vulnérabilité de bâtiments à usage d'habitation
5-03	Diagnostic de vulnérabilité des entreprises et appui au montage des dossiers de demandes de subventions auprès des bénéficiaires
5-04	Études de réduction de vulnérabilité des réseaux d'assainissement
5-05	Élaboration d'une stratégie pour l'adaptation à la montée des eaux marines dans le centre-ville de Cayenne

Axe 6 · Gestion des écoulements

6-01	Poursuite des travaux expérimentaux de génie végétal dans les canaux urbains pour améliorer les écoulements (projet ARTISAN)
6-02	Travaux d'aménagement hydraulique – Secteur Beauregard
6-03	Travaux d'aménagement hydraulique – Secteur Saint-Christophe
6-04	Travaux d'aménagement hydraulique – Secteur Hôpital lotissement Toukas

Axe 7 · Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

7-01	Travaux d'urgence – Vanne-écluse Laussat

6

LES AMÉNAGEMENTS

Trois opérations structurantes



Comme décrit précédemment, 3 opérations structurantes ont en effet été retenues à l'issue des études préliminaires, afin d'être mises en œuvre au sein du PAPI.

Tableau 3 · Les trois opérations structurantes

Saint-Christophe

Nouveau passage sous la rue des Alamandas et canal élargi jusqu'à la route départementale 19b

Coût estimé (études et travaux)
3,8 M€

Dommages évités par an
360 000 €

Favorable : rentable au-delà de 33 ans

Hôpital / Toukas

Détournement d'une partie des eaux vers la crique Mancellière, digue de protection, zone qui retient l'eau et nouveau passage sous la route nationale 2

Coût estimé (études et travaux)
1,2 M€

Dommages évités par an
250 000 €

Favorable : rentable dès 10 ans

Beauregard

Bassins de rétention pour stocker temporairement l'eau

Coût estimé (études et travaux)
1,5 M€

Dommages évités par an
300 000 €

Favorable : rentable dès 11 ans

Total des trois opérations coût **6,5 M€** dommages évités / an **910 000 €**

Saint-Christophe

Il s'agit de permettre à l'eau de mieux s'évacuer dans le secteur de Saint-Christophe, pour réduire les débordements qui y sont observés. Concrètement, un nouveau passage sera créé sous la rue des Alamandas et relié à un canal élargi, qui rejoint le canal Saint-Christophe jusqu'à la route départementale 19b. Plusieurs solutions ont été comparées : elles donnent des résultats équivalents pour l'écoulement de l'eau, et la CACL a retenu la moins coûteuse, qui combine des bords enherbés et des parties renforcées là où la place manque. Le bilan économique est favorable : l'investissement est rentabilisé au bout de 33 ans, pour un ouvrage conçu pour durer bien plus longtemps.

Hôpital et lotissement Toukas

Aujourd'hui, une partie des eaux passe à l'ouest du lotissement des Toukas. L'idée est d'en détourner une part vers la crique Mancellière, en aménageant un passage pour l'eau au nord du lotissement : une zone qui amortit l'eau en amont, un canal, une digue de protection le long des habitations et un nouveau passage sous la RN2, plus large que l'actuel. **C'est l'opération dont le bilan est le plus rapidement favorable, dès la dixième année.**

Saint-Christophe
Nouveau passage et recalibrage du canal (en bleu)



Hôpital / lotissement Toukas
Axe de délestage projeté vers la crique Mancellière

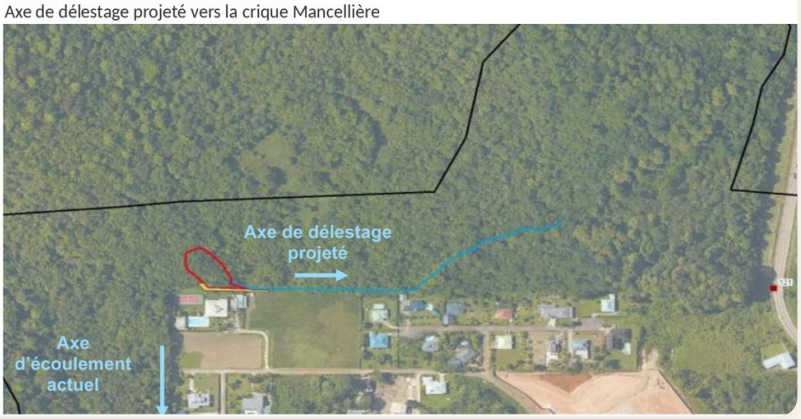


Figure 7 · *Localisation des aménagements à Saint-Christophe et dans le secteur Hôpital*

Beauregard

Dans ce secteur, le canal et le réseau débordent faute de place pour stocker l'eau au moment du pic de pluie. La solution consiste à créer des bassins de rétention qui retiennent temporairement l'eau, puis la restituent progressivement. Les simulations montrent, pour une pluie qui revient tous les dix ans, une réduction très nette des zones inondées.

Beauregard aujourd'hui
Hauteurs d'eau pour une pluie de retour 10 ans



Beauregard avec le bassin de rétention
Les zones inondées se réduisent nettement



Figure 9 · *Secteur Beauregard : hauteurs d'eau simulées pour une pluie de retour 10 ans, avant et après création des bassins de rétention*

Avant / après : les bassins font leur effet !
Comparez les zones bleues sur les deux cartes.





Figure 8 · *Vue par drone du passage actuel sous la route nationale 2, dans le secteur Hôpital, que le programme prévoit de remplacer*

Axe 7 · Laussat

Le programme comprend enfin des travaux d'urgence sur la vanne-écluse du canal Laussat (1,5 M€, axe 7). Il s'agit là de gestion des ouvrages existants plus que de nouvel aménagement. Pour chacune des trois opérations, les études et les travaux s'étaleront de 2027 à 2031.

7

LE CALENDRIER

Six ans, trois temps

Le programme se déroule en trois temps.

2027–2028 — 3,0 M€

On lance

De 2027 à 2028 (3,0 M€), on lance : recrutement du chargé de mission, extension des appareils de mesure, premiers diagnostics de logements, études et démarches préalables aux trois aménagements, préparation des plans communaux de sauvegarde (les plans d'organisation des communes en cas de crise).

2029–2030 — 6,0 M€

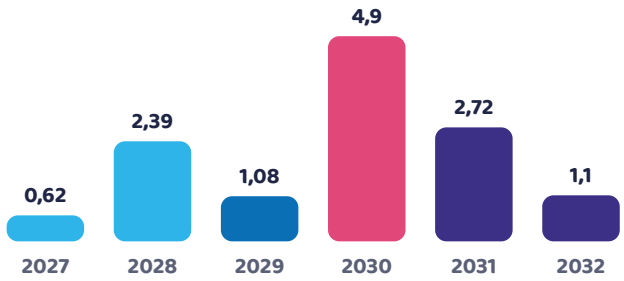
On réalise

De 2029 à 2030 (6,0 M€), on réalise : c'est le pic des travaux d'aménagement et le début des travaux de protection des logements.

2031–2032 — 3,8 M€

On consolide

De 2031 à 2032 (3,8 M€), on consolide : fin des travaux de Saint-Christophe, poursuite des travaux sur les logements, programme de recherche, bilan final et préparation de la suite.



L'année 2030 concentre à elle seule 4,9 M€, soit près de 40 % du programme, car les trois chantiers d'aménagement se superposent.

Montants annuels en M€



Et la nature dans tout ça ? Et demain, avec le climat qui change ?

Respecter les milieux naturels

Une analyse environnementale a été menée sur les trois aménagements. Elle a repéré, dès la conception, les milieux naturels, les paysages et les sites protégés situés à proximité, afin de les éviter ou d'en réduire les impacts. **Elle n'a pas mis en évidence de contrainte environnementale forte.**

Avant les travaux, chaque aménagement devra toutefois faire l'objet de démarches propres :

- **inventaires de la faune et de la flore,**
- **autorisations au titre de la protection de l'eau et des milieux aquatiques,**
- **et avis des services compétents, notamment pour Beauregard, situé près de bâtiments protégés.**

Ces démarches interviennent pendant la phase d'études, avant le début des travaux.

DEMAIN

Une stratégie adaptée au changement climatique

Le programme vise à rester adaptable face aux évolutions à venir, notamment le changement climatique et la hausse du niveau marin. Dès les études, des scénarios de niveaux marins élevés ont été simulés pour vérifier que les aménagements restent efficaces si les conditions à l'aval deviennent plus contraignantes. Le programme prévoit aussi de poursuivre l'observation (marégraphe, recherche sur les zones humides et la hausse du niveau de la mer, échanges avec d'autres territoires exposés à la submersion marine) et d'élaborer une stratégie d'adaptation à la montée des eaux pour le centre-ville de Cayenne. **Les choix pourront ainsi être ajustés au fil des retours d'expérience, pour construire un territoire plus résilient face aux inondations.**



8

FINANCEMENT

Qui finance ?



52,8 %	**État** · 6,8 M€ via le fonds de prévention des risques naturels majeurs (26 actions sur 30)
41,3 %	**CACL** · 5,3 M€
5,9 %	**Autres partenaires** · Office de l'eau de Guyane, Fonds vert, communes, propriétaires, ANRT, BRGM

Le programme représente un coût de 12,8 M€ sur six ans. L'État en finance un peu plus de la moitié (52,8 %, soit 6,8 M€) grâce au fonds de prévention des risques naturels majeurs, qui cofinance 26 actions sur 30. La CACL contribue au programme à hauteur de 41,3 % (5,3 M€). Les compléments de financement proviennent de l'Office de l'eau de Guyane, du Fonds vert, des communes, des propriétaires pour leurs travaux, de l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) et du BRGM.

GOUVERNANCE

Qui pilote le programme ?

La CACL porte le PAPI. Elle exerce la compétence GEMAPI depuis 2018 sur ses six communes et la gestion des eaux pluviales urbaines depuis le 1er janvier 2020, ce qui lui permet de traiter ensemble la prévention des inondations et le fonctionnement du pluvial. Elle est maître d'ouvrage de 24 des 30 actions, soit 80 % du budget. Les autres actions reviennent à l'Office de l'eau de Guyane, au BRGM, à l'État, aux communes et, pour les travaux sur leur logement, aux propriétaires. Le programme est animé par un chargé de mission dédié (1 ETP sur six ans, action 0-01), qui prépare les bilans annuels et le suivi financier.



Deux instances encadrent la mise en œuvre. Le comité de pilotage, présidé par la CACL, réunit l'État, les six communes, la Collectivité Territoriale de Guyane et les établissements partenaires ; il valide les orientations, les évolutions du programme et son financement, et se réunit au moins une fois par an. Le comité technique prépare ses décisions et suit l'avancement des actions, au moins deux fois par an. Cette organisation prolonge celle du PAPI d'intention, dont le premier comité de pilotage s'est tenu en octobre 2019.

9

PARTICIPATION

Comment le public est-il associé ?

Le dossier du PAPI est soumis à la consultation du public, dont ce résumé non technique est le document de présentation. Il a été rédigé pour être lu par tous : chacun peut y retrouver ce que le programme prévoit, où, pour quel coût et dans quel calendrier, et **faire part de ses observations**.



Chiffres clés du programme

6
communes concernées

150 000+
habitants

30
actions

8
axes, de l'axe 0 à l'axe 7

12,8 M€
d'investissements prévisionnels

2027–2032
période de mise en œuvre



Merci de votre lecture ! Pour en savoir plus :
www.cacl-guyane.fr

l'agglo

PRÉFET DE LA GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

PAPI

Document réalisé par
BRL INGÉNIERIE
NBC